

# ABF

Opérateur

**bpi**france



**Enveloppe**

800 M€

**Forme**

Mix Subvention / Avance Récupérable

**Intensité**

Jusqu'à 80%

**Période**

Jusqu'au 21/11/2023

Relevés 2022: 23/11

**Contact**

**Anne-Sophie JEUSSELIN**

Directrice de bureau - Tours

07-77-84-30-66

[asjeusselin@abfdecisions.fr](mailto:asjeusselin@abfdecisions.fr)

# APPEL À PROJETS

## Innovations en biothérapies et bioproduction

### CONTEXTE & OBJECTIFS

Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie d'accélération « Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes », soutenue par France 2030.

Son objectif est de catalyser et maintenir l'excellence de notre recherche en biothérapie en accélérant notamment le transfert technologique et en assurant un flux constant d'innovations.

### BÉNÉFICIAIRE

Les projets peuvent être portés par une entreprise unique, quelle que soit sa taille, ou par un consortium, rassemblant a minima une PME ou ETI, avec des partenaires de recherche, dans la limite de 4 partenaires.

### PROJETS

Les projets doivent proposer des solutions innovantes s'inscrivant dans une des 3 thématiques suivantes :

- Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale,
- Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies,
- Développement de nouveaux procédés de bioproduction, nouveaux outils, équipements et systèmes d'optimisation de technologies de bioproduction existantes.

La durée des projets doit être comprise entre 12 et 48 mois.

L'assiette de dépenses minimale est de 1 ou 2 millions d'euros selon les thématiques pour les projets individuels et de 2 ou 4 millions d'euros selon les thématiques pour les projets collaboratifs.